

Annonce Inscription en quatrième et cinquième Années de Thèse de Doctorat en Génie Electrique 2022-2023

Le dernier délai de soumission des demandes de dérogation pour les inscriptions en quatrième et cinquième année de thèse de Doctorat Génie Electrique est fixé pour le **10 octobre 2022**.

Chaque étudiant doit remplir un des liens suivants :

Pour la 4^{ème} inscription :

<https://forms.gle/T8QT9oJ47LUd7A6cA>

Pour la 5^{ème} inscription :

<https://forms.gle/MN4xTwNHTQqHBATF7>

Le dossier de demande de dérogation doit comporter :

- 1- Une demande de dérogation, dûment remplie et signée **lien 6**.
- 2- Une attestation justifiant les raisons de la demande de dérogation signée par le Directeur de thèse.
- 3- Une copie des inscriptions de première, deuxième, troisième et éventuellement quatrième années de thèse.
- 4- Un rapport d'avancement signé par l'étudiant et par son directeur de thèse selon le modèle disponibles sur le **lien 4**.
- 5- Deux photos d'identité.
- 6- Une fois la demande de dérogation est acceptée, l'étudiant doit apporter le justificatif du paiement des frais d'inscription via le site : <http://www.inscription.tn>.
Les doctorants justifiant d'une exonération des frais d'inscription doivent tout de même présenter un justificatif et payer la somme de 3,000 DT sur le site <http://www.inscription.tn>.